



RÉGIME  
DE RETRAITE  
des groupes  
communautaires  
et de femmes

Un régime de retraite pour nous!

INFOLETTRE

**Volume 2, numéro 7, le 12 mai 2010**

**Au 31 mars 2010, le taux de solvabilité passe à 146 %.**

**L'actuaire dépose l'évaluation actuarielle 2009.**

**Les premières assemblées du Régime prévues du 21 au 23 septembre prochain.**

Le comité de retraite s'est réuni les 4 et 5 mai derniers. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la présentation de l'évaluation actuarielle et des états financiers au 31 décembre 2009, l'adoption du budget d'exploitation pour 2010, le rapport des placements et l'estimation de la situation financière au 31 mars 2010, ainsi que la préparation des premières assemblées annuelles du Régime qui auront lieu du 21 au 23 septembre prochain à Québec, Victoriaville et Montréal.

**1<sup>re</sup> assemblée annuelle : réservez votre agenda!**

La première assemblée annuelle du Régime aura lieu en septembre prochain (cette période a été préférée au printemps pour ne pas entrer en conflit avec les assemblées annuelles des groupes et regroupements provinciaux). Afin de favoriser la plus grande participation possible, l'assemblée annuelle se tiendra pour cette première année à 3 endroits (nous espérons faire mieux à l'avenir) :

<b>Québec</b>	<b>Victoriaville</b>	<b>Montréal</b>
<b>mardi 21 septembre</b>	<b>mercredi 22 septembre</b>	<b>jeudi 23 septembre</b>

Un horaire détaillé vous sera expédié dès que possible en plus d'être affiché sur le site Internet général du Régime. Aussi, dans le cadre de ces assemblées, il est prévu de donner une présentation sur le Régime pour les personnes intéressées.

Le but de cette assemblée sera de permettre au comité de retraite de faire rapport de son administration et répondre à vos questions. Mais surtout, ce sera le moment pour les participantes et participants d'élire pour la première fois les membres du comité de retraite. Tous les postes seront à pourvoir, sauf celui du membre indépendant. Le comité de retraite a amendé le texte du Régime pour permettre une plus grande continuité et une stabilité au comité de retraite. Ainsi, en 2010, on pourra élire pour un mandat de deux ans 3 des 5 personnes désignées par les participants actifs et 2 des 4 personnes désignées par les

employeurs. Les autres personnes seront élues pour un mandat d'un an. À compter de 2011, le mandat de ces personnes sera de deux ans.

Il est prévu que l'assemblée générale du 23 septembre soit disponible en Webdiffusion, ce qui permettrait aux membres de tous les coins du Québec, particulièrement ceux qui sont trop loin des 3 villes où se tiennent l'assemblée, de pouvoir voir et entendre les présentations et soumettre leurs questions et commentaires.

### **L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 montre un régime en bonne santé financière**

L'actuaire a déposé au comité de retraite une évaluation actuarielle au 31 décembre 2009. Même s'il n'y avait pas d'obligation à ce faire, le comité de retraite a décidé de demander cette évaluation afin de pouvoir se faire une bonne idée de la santé financière du Régime après ses 15 premiers mois d'opération. Les grandes lignes de cette évaluation sont comme suit :

L'actif du Régime s'élevait à cette date à 2 906 000 \$.

À la même date, la valeur des rentes acquises par les participantes et participants (le « passif » du Régime) s'élevait à 1 631 100 \$. Le Régime disposait donc de 1,78 \$ pour chaque 1 \$ dû aux participants, ce qui donne au Régime un coussin plus qu'adéquat pour être en mesure de financer les indexations éventuelles tout en faisant place à la volatilité des marchés et un taux d'inflation plus élevé.

Si on calcule la valeur des rentes acquises par les participantes et participants en supposant une indexation annuelle au coût de la vie, la valeur du passif du Régime passe à 2 323 500 \$. Le Régime dispose donc de 1,25 \$ pour chaque 1 \$ de rente indexée due aux participants (on se rappelle que l'indexation n'est pas garantie tout en étant une priorité sur toute autre amélioration).

L'actuaire a recommandé de transférer ce surplus de 25 % dans une réserve afin de pouvoir financer éventuellement à la fois l'indexation passée (2008-2009) et l'indexation dans l'éventualité où l'inflation dépasserait 2,5 %.

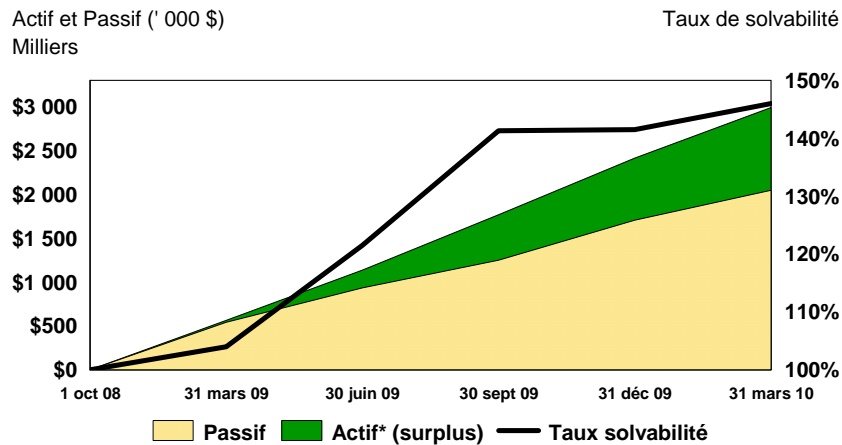
La formule de conversion (100 \$ de cotisation achètent une rente annuelle de 10 \$ à 65 ans et incluent le coût de l'indexation de cette rente, avant comme après 65 ans) s'appliquera pour les 3 prochaines années.

On se rappelle qu'en février le comité de retraite a décidé par prudence de ne pas indexer immédiatement les rentes acquises en 2008 et 2009, même si le niveau de réserve le permettait. Ceci nous permet de disposer de solides réserves devant l'incertitude actuelle des marchés, et ce, dans un contexte où nos frais de gestion seront encore élevés pendant quelques années jusqu'à ce que nos actifs atteignent une masse critique suffisante. N'ayant pas encore une personne retraitée, personne n'est lésé par cette décision. Le comité réévaluera au début de l'an prochain la situation à la lumière de la situation financière du Régime.

## Hausse du taux de solvabilité au 31 mars

Le rendement de la caisse pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2010 s'est élevé à 1,53 %, ce qui reflète la hausse modeste des obligations et des actions canadiennes. Cette hausse a été en partie annulée par un rendement légèrement négatif des actions mondiales. Ceci n'a pas empêché le Régime de connaître une légère hausse du taux de solvabilité au 31 mars qui est passé de 141,4 % à 146,0 %. Ainsi, une personne quittant le Régime au cours des prochaines semaines aura droit à la valeur de sa rente multipliée par 146 %, ce qui lui donnera droit à sa part de la réserve pour indexation et du surplus du Régime à cette date. Le graphique suivant permet de voir l'évolution de la solvabilité du Régime depuis le début :

### Le taux de solvabilité au 31 mars 2010: Des actifs suffisants pour payer les rentes garanties en cas de départ



\* L'actuaire soustrait de l'actif le coût de terminaison du Régime

## Le comité se donne une balise pour les groupes qui veulent prolonger les absences pendant lesquelles la participation au Régime est maintenue

Le comité de retraite a jugé nécessaire de se donner des balises pour exercer son mandat d'autoriser certains employeurs à demander une prolongation des absences pendant lesquelles la participation au Régime est maintenue. Le comité s'est donc donné une règle pour toutes demandes de la part d'un employeur de fixer, à l'annexe 4 du Régime, un plafond plus élevé pour un congé que celui prévu dans le texte du Régime. Cette règle précise que la durée autorisée du congé aux fins du Régime sera limitée à un plafond de 2 ans, sauf s'il s'agit de congés pour invalidité (9.1 a et c) ou d'un congé où la Loi prescrit une durée plus longue.

## **Bienvenue Marie!**

Le Régime a maintenant une coordonnatrice générale. Madame Marie Leahey a quitté la direction générale de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille pour se joindre à nous. Elle apportera avec elle tout un inventaire de compétences qu'elle a acquises au fil des années, entre autres, à la Conférence régionale des élus de Montréal, au Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail (SORIF) et à l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA). Son engagement marqué et de longue date dans le mouvement des femmes et le mouvement communautaire ainsi que son expérience en gestion d'organismes communautaires seront un atout précieux pour le Régime. Nous souhaitons la bienvenue à Marie!

## **De nouveaux groupes se joignent au Régime de retraite**

Lors de la réunion, le comité a accepté formellement l'adhésion des groupes suivants :

**Comité logement Beauharnois**  
**A.B.C. des Manoirs**  
**Défi-Jeunesse du Haut St-Maurice**  
**Carrefour jeunesse-emploi de Manicouagan**  
**Seréna Québec**  
**Halte Drummond**  
**Centre d'action bénévole du Granit**  
**La Butineuse de Vanier**  
**Centre d'action bénévole St-Alphonse-Nouvelle**  
**Corporation de développement communautaire du Val-Saint-François**  
**La Fraternité Ste-Marie de Vanier inc.**  
**Centre d'action bénévole de Waterloo inc.**  
**CALACS La Chrysalide**  
**Lien-Partage inc.**  
**Commun accord organisme de justice alternative**  
**La Ruche Aire Ouverte inc.**  
**Mouvement des Personnes d'Abord de Montréal**  
**Collectif d'animation urbaine L'autre Montréal**  
**Organisme d'alphabétisation Lettres Vivantes**  
**S.E.M.O. Côte-Nord**

**Bienvenue à ces groupes et aux personnels salariés qui y oeuvrent!**

## **Nos coordonnées**

Marie Leahey, coordonnatrice générale  
Sylvia Roy, coordonnatrice administrative  
Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes  
110, rue Sainte-Thérèse #301, Montréal (Québec) H2Y 1E6  
Tél. : 514-878-4473 – 1 (888) 978-4473 Téléc. : 514-878-1060  
Courriel : [RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca](mailto:RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca) Site Internet : [www.regimeretraite.ca](http://www.regimeretraite.ca)